



COMMUNIQUÉ



Report de congés 2020



Le **SNPC/FO** avait demandé en date du 02 décembre 2020, au Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, la possibilité de report exceptionnel des congés en 2021 en raison de la crise sanitaire.

Voici ce que le **SNPC/FO** a obtenu :



Les jours de congés annuels au titre de 2020 pourront être reportés sur 2021 jusqu'au 1er avril 2021 inclus ; des modifications seront faites sur Clepsydre pour les enregistrements.



Nous invitons cependant les agents à prendre en comptes les possibilités offertes par le dispositif du Compte Épargne Temps (CET). Pour rappel, le gouvernement a d'ores et déjà prévu des dispositions exceptionnelles pour la gestion du CET au titre de 2020 : il sera possible d'alimenter le CET cette année de 20 jours de congés annuels ou de RTT, au lieu de 10, et le plafond global de jours pouvant être maintenus sur le CET est porté à 70 jours au lieu de 60, en application de l'arrêté du 11 mai 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État.

Le SNPC/FO reste à votre écoute !!!

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/